

## Compte rendu de séance

### Séance du 19 Octobre 2021

L' an 2021 et le 19 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de LION Sandrine Maire

**Présents** : Mme LION Sandrine, Mme TRICHET Louise, M. LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. PONCHANT Michel, M. DEBROU Frédéric, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoit, Mme REBEILLEAU Maryline, Mme ALCIDE Marie-Jeanne, Mme DELARUE Laure, M. PICHOT Michel, Mme DESCAMPS Claire, M. CHARRIER Stéphane, Mme SAUDE Tatiana

Absent(s) ayant donné procuration : M. MONS Jean-Pierre à Mme TRICHET Louise, Mme HUAULT Sylvie à Mme ALCIDE Marie-Jeanne

Absent(s) : M. ALIX Denis

Un élu est arrivé en cours de réunion, Il n'a pu participer aux 3 premières délibérations.

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme ALCIDE Marie-Jeanne, Mme DESCAMPS Claire

Une remarque est soulignée concernant le dernier compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2021. Monsieur Charrier relève que pour l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint son vote « abstention » a été mis en vote « nul » et que le vote s'est effectué à main levée et non à scrutin secret. Le présent compte rendu sera adressé à la sous-préfecture pour acter la modification de la délibération n°2021.09.01.

#### **1 ) Subvention UNC Fontevraud**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2021 de l'association UNC Fontevraud.

L'association UNC Fontevraud demande une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE et AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 de 200 € à l'association UNC Fontevraud.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

#### **2 ) REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2021 - LOGEMENTS GENDARMERIE**

Madame le Maire indique le montant de la taxe d'Ordures ménagères à recouvrer, soit la somme de 579,06 €, auprès des logements de la gendarmerie, comme suit :

Appartement 1 : Mr COUSIN Paul (à partir du 26/06/2021)	: 61,61 €
Appartement 2 : Mr BLAIS Cyril	: 109,81 €
Appartement 3 : Mme GRAS Pauline	: 109,81 €
Appartement 4 : Mr HUYGHE Xavier	: 64,93 €
Appartement 5 : Mr POUPARD Nicolas	: 129,99 €
Appartement 6 : Mr LAFONTAINE Pierre (jusqu'au 16/10/2021)	: 102,91 €

Soit un total de 579,06 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les montants ci-dessus,

- CHARGE Madame le Maire de les recouvrer auprès des intéressés.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

#### **3 ) LOCATIONS DE TERRES AGRICOLES / BAIL VERBAL / APPARTENANT A LA COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE ET SITUEES EN RESERVE FONCIERE COMMUNALE**

Madame le Maire expose que les parcelles agricoles encore cultivées par les exploitants agricoles (sans bail écrit) et destinées à des réserves foncières pour la Commune, donnent lieu au recouvrement des loyers agricoles

correspondants.

La variation de l'indice national des fermages 2021 par rapport à 2020 est de 1,09 % (contre 0,55 % en 2020 par rapport à 2019).

Mr Stéphane MARCHET : 18,58 €

Mr Valentin PAGE : 120,79 €.

Soit un total de 139,37 € pour l'actualisation des byers entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant de ces loyers
- CHARGE Madame le Maire d'en effectuer le recouvrement.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

#### **4 ) Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.**

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

#### **ARTICLE 1**

La collectivité de FONTEVRAUD L'ABBAYE par délibération du Conseil en date du 19 octobre 2021 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fonds demandé	Montant Fonds demandé	Date dépannage
EP140-20-187	Fontevraud l'Abbaye	615,44 €	75 %	461,58 €	10/11/2020
EP140-20-192	Fontevraud l'Abbaye	950,36 €	75 %	712,77 €	27/11/2020
EP140-20-195	Fontevraud l'Abbaye	314,09 €	75 %	235,57 €	30/11/2020
EP140-20-198	Fontevraud l'Abbaye	470,21 €	75 %	352,66 €	08/12/2020
EP140-20-199	Fontevraud l'Abbaye	191,39 €	75 %	143,54 €	11/12/2020
EP140-21-201	Fontevraud l'Abbaye	304,36 €	75 %	228,27 €	23/02/2021

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021
- Montant de la dépense 2 845,85 € TTC
- Taux du fonds de concours 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML 2 134,39 € TTC.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

#### **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### **ARTICLE 3**

Le Président du SIEML,

Madame le Maire de FONTEVRAUD L'ABBAYE

Le Comptable de la Collectivité de FONTEVRAUD L'ABBAYE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

#### **5 ) RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

Conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999,

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au Conseil municipal de la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE, en sa séance publique du 19 octobre 2021, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

- Schéma de mutualisation : La présentation est faite sans délibération car ce schéma est évolutif. La commune peut-être force de proposition. La création de ce schéma de mutualisation est obligatoire (demande de l'état) mais son application ne l'est pas.
- Présentation de l'inventaire des zones humides : voir document annexé au présent compte rendu.
- CEREMA : pour information un inventaire et un diagnostic des ponts de la commune de Fontevraud sera effectué au premier trimestre 2022.
- Maine et Loire Habitat : Le projet de construction des T2 et T3 au niveau de la ZAC des Perdrielles est prévu livrable été 2023.
- Local de l'ancienne cantine : La garderie actuelle est devenue trop petite, une solution serait d'installer les enfants de maternelle dans l'ancienne cantine, le syndicat de la côte a embauché du personnel supplémentaire et fournit également le matériel nécessaire. Le coût supplémentaire annuel est d'environ 9 000 €.
- La maison départementale des solidarités souhaiterait mettre en place une PMI (Protection maternelle et infantile) à Fontevraud début 2022.

Prochain Conseil Municipal le 16 novembre à 20 h 00.

Prochaines commissions :

- Commission bâtiments le 3 novembre 2021 à 18 h 00
- Commission Citoyenne le 8 novembre 2021 à 14 h 00
- Commission Affaires scolaires le 3 novembre à 14 h 00
- Commission Finances le 9 novembre à 14 h 00